

09 DEC. 1998



CHARLES DILLIES & ASSOCIES  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**GREFFE**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE  
DEPOT DU 09 DEC. 1998  
N° 5840  
R.C.S. 456.500.537  
R.C. 56 B 53

22134

**FUSION ABSORPTION DE  
LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS  
SOCIETE TECHNIQUE D'EXPLOITATION DE  
CHAUFFAGE STEC**

28, rue Kléber  
92320 CHATILLON  
RCS NANTERRE : B 562 053 298

**PAR LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS  
COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE**

37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59350 SAINT ANDRE  
RCS LILLE : B 456 500 537



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
PRESENTE AUX ASSOCIES COMMANDITES  
ET AUX ACTIONNAIRES DE LA  
SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE  
LORS DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES  
DU 21 DECEMBRE 1998**

09 DEC. 1998



CHARLES DILLIES & ASSOCIES  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
PREVU PAR LES ARTICLES 378-1 et 193  
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966  
PRESENTE AUX ASSOCIES COMMANDITES  
ET AUX ACTIONNAIRES DE LA  
SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE  
LORS DES ASSEMBLEES GENERALES  
EXTRAORDINAIRES DU 21 DECEMBRE 1998**



Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que nous a confiée Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LILLE par ordonnance en date du 25 septembre 1998, conformément aux articles 378-1 et 193 de la Loi du 24 juillet 1966 et aux articles 64, 64-1 et 169 du Décret du 23 mars 1967.

Il nous apparaît que les textes précités nous chargent d'apprécier :

- l'évaluation de l'actif net apporté,
- l'existence et la valeur des avantages particuliers éventuels.

.../...



## **1 OPERATION PROJETEE**

La SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE, Société en Commandite par actions au capital de 1 407 375 000 Francs divisé en 14 073 750 actions de 100 Francs chacune, de même catégorie et entièrement libérées et dont le siège social est situé à SAINT ANDRE (NORD) 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro B 456 500 537, se propose de procéder par voie de fusion à l'absorption de la SCA STEC Société en Commandite par Actions au capital de 3 000 000 Francs divisé en 30 000 actions de 100 Francs chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées et dont le siège social est à CHATILLON (HAUTS DE SEINE) 28, rue Kléber et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 562 053 298.

Préalablement à la réalisation de la fusion, le capital social de la Société STEC sera augmenté d'un montant de 159 000 000 Francs pour être porté de 3 000 000 Francs à 162 000 000 Francs, par voie d'incorporation de réserves et élévation du nominal de chaque action à 5 400 Francs.

La COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE a pour objet principalement directement ou indirectement, en FRANCE, et à l'étranger :

- ↳ L'étude, la construction et l'exploitation de toutes installations de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air ainsi que la fourniture de chaleur et de froid,
- ↳ La participation, sous quelque forme que ce soit, à toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient se rapportant à l'objet ci-dessus, même par voie de création de société, d'apport, de commandite, de fusion, d'association,
- ↳ et, généralement, tous travaux et toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La SCA STEC a un objet et une activité identiques à ceux de la COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE. La SCA STEC fait partie du GROUPE GENERALE DE CHAUFFE. Actuellement, la COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE (C.G.C.) et la SCA STEC ont les mêmes associés commandités, à savoir :

- La Société C.G.C. HOLDING dont le siège est au 37, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à SAINT ANDRE (NORD),



- La Société VIVENDI dont le siège est au 42, Avenue de Friedland à PARIS (75008).

Au jour du présent rapport la SCA C.G.C. détient la totalité des actions de la Société absorbée.

L'objet du projet de fusion, amplement décrit dans le traité, s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne du GROUPE GENERALE DE CHAUFFE pour renforcer le Pôle Energie Services de VIVENDI.

Pour établir les conditions de l'opération, il a été décidé de retenir les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 pour chacune des sociétés.

Nous vous rappelons que la fusion prendra effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

En conséquence, la SCA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE prendra en charge les opérations actives et passives effectuées par la Société absorbée depuis la date du 1<sup>er</sup> janvier 1998 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du C.G.I. pour les droits d'enregistrement et à l'article 210 A du même Code en matière d'impôt sur les sociétés.



## PRINCIPE D'EVALUATION

S'agissant d'une opération de restructuration interne, le traité de fusion a retenu comme principe d'évaluation des éléments d'actif et de passif de la Société absorbée, la valeur nette comptable au 31 décembre 1997.

Sur le plan fiscal cette position a fait l'objet de l'instruction relative au régime des fusions du 11 août 1993 (4.I.1.93), et implique que la Société absorbante reprenne à son bilan, les écritures comptables de la Société absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation).



### **III) DESCRIPTION ET EVALUATION DE L'ACTIF NET APORTE PAR LA SCA STEC**

La valeur de l'actif net retenue dans le projet de traité de fusion, dont vous avez eu connaissance, s'établit à cent soixante dix sept millions cinq cent huit mille sept cent trente cinq Francs ( 177 508 735 Francs).

Elle se décompose comme suit :

Apports .....	231 517 100 F
Passif pris en charge .....	-16 808 365 F
	<hr/>
Soit un actif net de .....	214 708 735 F

duquel il convient de déduire la distribution de dividendes de 37 200 000 Francs décidée par l'assemblée générale ordinaire des associés commandités en date du 29 juin 1998 ainsi que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 29 Juin 1998.

De ce fait, l'actif net apporté est ramené à :

$$214\ 708\ 735\ \text{F} - 37\ 200\ 000\ \text{F} = \underline{\underline{177\ 508\ 735\ \text{Francs}}}}$$

## **1) ACTIF APORTE PAR LA SCA STEC**

### **1.1) ACTIF IMMOBILISE**

#### **1.1.a) Immobilisations incorporelles**

- Fonds de commerce d'origine

mémoire

La SCA STEC est propriétaire de son fonds de commerce et d'industrie pour l'avoir développé depuis son origine. Les éléments incorporels du fonds, décrits dans le traité de fusion, ne sont pas valorisés et sont repris pour mémoire, y compris les droits de propriété industrielle ou intellectuelle, concessions, marques .....

#### **1.1.b) Immobilisations corporelles**

14 493 F

◆ Terrain	14 493 F
◆ Constructions	mémoire
Valeur brute	10 005 F
Amortissements	-10 005 F
	<hr/>
	0 F



<u>1.1.c) Titres de participations</u>	22 545 278 F
1 268 titres SOBEC	1 407 480 F
2 titres GITEC	2 000 F
20 titres SECNOR	10 786 F
4 969 titres STEMOM	1 619 690 F
14 832 titres UTEC	2 966 400 F
3 880 titres SOFADIC	579 600 F
1 500 titres THERMICAL	2 552 100 F
2 titres CART	1 067 F
1 782 titres SOBREC	59 400 F
2 titres SOREV	388 F
2 titres SOTRIS	698 F
2 titres STSP	1 330 F
1 titre SOMUSSY	100 F
2 496 titres CDP	249 600 F
20 titres CGME	2 000 F
1 titre SOCLIC	100 F
1 titre TECNI	397 137 F
3 990 titres ESYS-MONTENAY	2 889 000 F
450 titres ALCYS	45 000 F
1 titre CGECP	100 F
13 265 titres SAC	1 326 500 F
2 499 titres FRANCILIENNE DE LINGE	249 900 F
1 titre VALNOR	100 F
1 titre GEVAL	100 F
1 titre GENERIS	100 F
9 980 parts SNC STEB	8 183 600 F
1 part SNC C.G.C.I	1 000 F
1 part SNC SANTELOR	1 F
1 part SNC SOTHERM	1 F
	<hr/>
	22 545 278 F

L'audit des comptes confirme l'absence d'éventuelles provisions pour dépréciation de l'ensemble des titres.

<u>1.1.d) Autres titres immobilisés</u>	87 594 815 F
214 557 actions C.G.E (VIVENDI)	87 442 553 F
37 titres SOMEY	300 F
258 titres SOBEVEC	25 800 F
2 207 parts SCI MARLY	126 162 F
340 titres COFITER	29 500 F
Provision pour dépréciation titres COFITER	- 29 500 F
	<hr/>
	87 594 815 F

**1.1.e) Prêts et autres immobilisations financières**

82 100 F

- Prêts divers 100 F
- Avances sur consommations EDF/GDF (dépôt de garantie) 82 000 F

**1.2) ACTIF CIRCULANT****1.2.a) Stocks (d'après les états audités par les Commissaires aux Comptes)**

884 545 F

- Stock de fioul 886 795 F
- Provision pour dépréciation - 2 250 F

---

884 545 F**1.2.b) Avances et acomptes versés sur commandes**

4 389 000 F

Sommes versées à S.D.M.O en 1997, correspondant à 60% de la fourniture d'une centrale de cogénération comprenant 2 groupes électrogènes GMS 1680 à la chaufferie de la ZUP d'ANTHOUCARD (55).

**1.2.c) Clients et comptes rattachés**

12 730 895 F

- Clients hors Groupe 10 797 394 F
- Clients Groupe 1 929 676 F
- Créances douteuses 25 557 F
- Provisions pour dépréciation -21 732 F

---

12 730 895 F**1.2.d) Autres créances**

101 555 956 F

- Créances sur des sociétés du Groupe 100 213 479 F
- T.V.A. à récupérer 796 703 F
- Solde créance TVA 1993 (suppression décalage d'un mois) 343 121 F
- Créances diverses 202 653 F
- Assureurs d'exploitation 179 078 F
- Provisions pour dépréciation - 179 078 F

---

101 555 956 F

**1.2.e) Disponibilités**

1 365 787 F

• Société Générale	1 309 225 F
• B.N.P.	8 658 F
• Crédit du Nord	1 172 F
• Chèques Postaux	20 000 F
• RGF Paris Bondy	26 732 F
	<hr/>
	1 365 787 F

**1.3) COMPTES DE REGULARISATION****1.3a) Charges constatées d'avance**

194 256 F

• Charges diverses (assurances et crédit-bail)	137 302 F
• Charges constatées d'avance sur sinistres	56 954 F
	<hr/>
	194 256 F

**1.3.b) Charges à répartir**

159 975 F

Charges différées P1 - P2.

Les charges différées P1 - P2 sont des dépenses d'amélioration complémentaires réalisées et financées par la Société et destinées à réduire le coût de fonctionnement des installations (dépenses relatives aux transformations de chaufferies)

• Valeur brute à l'origine	799 605 F
• Amortissements pratiqués	- 639 630 F
	<hr/>
	159 975 F

**TOTAL DES APPORTS****231 517 100 F**  
=====**2) PASSIF PRIS EN CHARGE****2.1) PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES**

342 648 F

Provisions pour sinistres	268 393 F
Provisions pour risques divers	34 255 F
Provisions pour créances litigieuses	40 000 F
	<hr/>
	342 648 F



Pour mémoire :

Dans le cadre de la mutualisation par le GROUPE GENERALE DES EAUX (VIVENDI) des risques liés à la Garantie totale, le compte « Provisions pour risques contractuels » existant au 31 décembre 1996 (16 538 884 Francs) a été repris au 31 décembre 1997 et donc présente un solde nul à cette date.

Solde à l'ouverture	16 538 884 F
Reprise de provisions (exploitation)	- 1 265 861 F
Reprise de provisions (exceptionnelle)	- 15 273 023 F
	<hr/>
Solde à la clôture	0 F

L'indemnité libératoire versée en 1997 par la SCA STEC à la C.G.E (VIVENDI) au titre de cette mutualisation se monte à 16 000 000 Francs. Ces modifications n'entraînent aucun changement dans l'exécution des obligations contractuelles de renouvellement de la Société STEC vis-à-vis de ses clients.

## 2.2) DETTES

<b>2.2.a) <u>Découverts bancaires et intérêts courus à payer</u></b>	346 513 F
• Société Générale	28 627 F
• B.N.P.	312 566 F
• Agios	5 320 F
	<hr/>
	346 513 F
<b>2.2.b) <u>Dettes financières diverses</u></b>	140 353 F
• Avances sur consommations	140 353 F
<b>2.2.c) <u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	10 452 514 F
• Fournisseurs hors Groupe	6 653 840 F
• Fournisseurs Groupe	3 798 674 F
	<hr/>
	10 452 514 F

**2.2.d) Dettes fiscales et sociales**

4 818 563 F

- Participation des salariés 2 143 135 F
- Impôts sur les sociétés 1 655 055 F

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le montant de l'IS sera viré dans un compte courant C.G.C Groupe lors de la liquidation de l'impôt société Groupe en 1998.

- T.V.A. 1 020 373 F
- 
- 4 818 563 F

**2.2.e) Autres dettes**

255 133 F

- Jetons de présence 17 500 F
  - ORGANIC 57 838 F
  - Honoraires 132 298 F
  - Opérations avec d'autres sociétés du Groupe 28 367 F
  - Dettes diverses 19 130 F
- 
- 255 133 F

**2.3) COMPTES DE REGULARISATION****2.3.a) Produits constatés d'avance**

452 641 F

**PASSIF PRIS EN CHARGE**

---

**16 808 365 F**  
=====**3) RECAPITULATION**

L'apport net de la SCA STEC est positif et se décompose en :

Actif apporté :	231 517 100 F
Passif pris en charge :	- 16 808 365 F
Distribution de dividendes (1998)	- 37 200 000 F

**APPORT NET**

---

**177 508 735 F**  
=====

Les évaluations retenues et la réalité des apports n'appellent pas d'observation de notre part.



#### **IV) REMUNERATION DES APPORTS**

La SCA C.G.C. détenant la totalité des actions de la Société absorbée, l'apport des éléments d'actif et de passif se traduira par l'annulation de votre participation dans la Société absorbée.

Apport net de la SCA STEC	177 508 735 F
Valeur des titres SCA STEC à l'actif de C.G.C	- 33 073 459 F
	<hr/>
Il en résultera un BONI DE FUSION DE	<b>144 435 276 F</b>
	<hr/> <hr/>

Ce boni de fusion sera comptabilisé en produit exceptionnel au compte de résultat de la C.G.C.

Enfin, les associés commandités de STEC, à savoir la Société C.G.C. Holding et VIVENDI, conserveront leur qualité d'associés commandités de C.G.C., et ce, avec un droit inchangé égal à 0,5 % des bénéfices de la Société pour C.G.C. Holding et 3 % des bénéfices de la Société pour VIVENDI.



## VERIFICATIONS EFFECTUEES

Afin de mener à bien la mission qui nous a été confiée, nous avons rencontré les Commissaires aux Comptes des deux sociétés concernées et consulté leurs dossiers de travail.

Les comptes annuels 1997 ont été certifiés réguliers et sincères par les Commissaires aux Comptes des deux sociétés, et approuvés par les assemblées des associés commandités et des actionnaires (STEC : 29 Juin 1998 ; C.G.C : 26 juin 1998).

Nous avons examiné les comptes de la situation comptable établie au 30 juin 1998 pour chacune des sociétés, cette date d'arrêté étant significative dans le secteur d'activité.

Nous avons eu également à notre disposition une situation comptable établie au 30 septembre 1998 afin de parfaire notre opinion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports qui, compte-tenu du caractère interne de l'opération est fondée, par convention, sur les valeurs comptables au 31/12/1997,
- nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

## CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits dans le traité de fusion, dont le montant net s'élève à 177 508 735 Francs.

Aucun avantage particulier n'est contenu dans le traité de fusion et ne résulte de l'opération envisagée.

L'opération projetée ne donne lieu à aucune augmentation de capital. En conséquence, la fusion sera réalisée sans échange de droits sociaux.

Fait à LILLE,  
le 27 novembre 1998

SARL AUDIT CHARLES DILLIES & ASSOCIES  
Commissaire aux Comptes

